

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2014

Étaient présents : Mmes Christelle PEPIN, Alexandra RAVARD, Delphine METEAU, Christiane ROLLAND, Christine BOUTET, MM Claude AUDOUIT, Sébastien GABORIAU, Pierre HENRIET, Nicolas LELAURE, Guillaume PAIRAUD, David VALADE, David MOINARD, Alain MESSE, André THEBAULT et Christian HENRIET, Maire

Secrétaire : David MOINARD

CCVSA : Délibération « Déclaration zone noire » :

M le Maire informe que la communauté de communes Vendée Sèvre Autise demande une délibération à chaque commune pour déclarer en « zone noire » les lieux touchés par les dégâts agricoles dus aux sangliers. Après discussion, le conseil vote à l'unanimité ladite déclaration.

Proposition du SyDev :

Le SyDev propose de se regrouper avec d'autres communes de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise afin de profiter de tarifs un peu plus intéressants lors d'achats de matériels.

Le conseil retient cette proposition de regroupement (14 voix pour, 1 abstention).

Projet RIO : demande de subvention de « La Colline des Frettis » :

M le Maire présente au conseil une demande de subvention de l'association « la Colline des Frettis ». Leur projet consiste à supporter et accompagner l'équipe de France d'équitation lors des prochains JO prévus en 2016. Le conseil ne retient pas cette demande de subvention demandée (3 voix pour, 7 contre, 5 abstentions). Un argument présenté est la préférence aux projets dans lesquels la participation est plus active.

Prolongation de contrat saisonnier :

Après le départ de notre employé saisonnier, le conseil envisage éventuellement de le remplacer si nécessaire au vu de l'entretien à effectuer dans la commune dans les semaines à venir.

Plan Numérique Pour Tous :

M le Maire informe que 17 personnes sont à ce jour inscrites pour les séances d'informatique, dédiées à l'apprentissage et l'usage des fonctions informatiques et technologiques actuelles.

Ces séances seront encadrées par MM Valère Gilles et Pierre Henriet et débuteront samedi 13 septembre et se prolongeront les samedis de 10h à midi (hors vacances scolaires).

Premières séances citoyennes :

M le Maire remercie les personnes qui ont bien voulu prévenir la mairie des zones routières dangereuses et/ou à signaler comme telles sur le coupon-réponse du flash-info ou directement.

M le Maire informe également qu'une réunion publique se déroulera fin octobre, début novembre. Cette date sera confirmée prochainement.

2^{ème} tranche du sentier piétonnier:

M le Maire propose le nouveau tracé du sentier piétonnier reliant le chemin du Bois Blanc à la levée dans le prolongement de la 1^{ère} tranche au départ de l'Aire de Loisirs. Le conseil examine cette nouvelle tranche dont les travaux devraient débuter prochainement.

Inauguration du bateau à chaine :

L'inauguration officielle du bateau à chaine, désormais officiellement en fonction suite à l'autorisation des services administratifs, est programmée en octobre, le 10 ou le 31, à confirmer.

Décision modificative:

M le Maire propose au conseil une décision modificative pour la réalisation des travaux du Jardin du Souvenir ainsi que du petit matériel, pour une somme totale de 11000€.

Le conseil vote à l'unanimité cette DM.

Questions diverses :

Le conseil informe que la société CARVAP a réalisé l'entretien du sol de la cantine pour un montant total de 306€. Un second devis a été effectué par la société CLEMOT pour un montant de 198€ TTC et a attiré l'attention du conseil pour une prochaine intervention.

Suite à la mobilisation des élus municipaux accompagnés de parents d'élèves à l'Inspection Académique de La Roche-Sur-Yon, la 5^{ème} classe de notre école, un temps menacée, a finalement été maintenue. Merci à tous ceux qui nous ont soutenus.

Enfin M le Maire informe que pour ce qui concerne le terrain jouxtant l'école qui vient d'être acheté par la commune, M André THEBAULT propose d'en faire un terrain de jeux. Le conseil étudiera prochainement cette proposition.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 9 septembre 2014 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 9 septembre 2014

Le Maire,
C. HENRIET

The image shows the official seal of the Municipality of St Pierre Le Vieux, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX' and '1850'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.